

## Ma Check List FDVA – Fonctionnement et Projets Innovants 2024

### Avant le dépôt :

Vérifier que votre association est éligible :

- Votre association est déclarée et à jour de ses déclarations (dirigeants et statuts) ;
  - Votre association possède un fonctionnement démocratique, réunit de façon régulière ses instances statutaires (Assemblée générale) et veille au renouvellement de ses dirigeants ;
  - Votre association garantit la transparence financière ;
  - Votre association respecte la liberté de conscience et ne propose pas d'actions à visée communautaire ou sectaire ;
  - Votre association s'engage à la signature d'un contrat d'engagement républicain lors du dépôt de subvention *(A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ; A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.)*
- Vérifier que le **nom** et l'**adresse postale** de votre association est identique sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ainsi que sur votre avis de situation au répertoire SIREN <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Si vous n'avez jamais déposé de subventions, créer un compte sur la plateforme « Compte Asso » <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Mettre à jour vos informations administratives (adresse, personnes physiques, moyens humains 2023, coordonnées bancaires, etc) en vous connectant à Compte Asso et cliquant sur le bouton :

[Consulter les informations administratives](#) ➔

Préparer les documents suivants :

- Dernier PV et rapport d'activité validé par l'assemblée générale (2023, ou si pas validé, année 2022)
  - Dernier rapport financier (ou comptes) validé par l'assemblée générale (2023, ou si pas validé, année 2022)
  - Budget prévisionnel de l'association pour l'année 2024
  - Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association
  - Projet associatif (conseillé)
- Si vous avez bénéficié d'une subvention « Projets innovants » ou « formation des bénévoles » en 2023 : déposer le compte rendu financier de subvention sur compte asso

### Préparer votre demande au titre du FDVA :

Prendre connaissance de l'Appel à Manifestation d'Intérêt FDVA 2024 *(Attention aux montants minimum et maximum demandés - Fonctionnement : 800 et 15 000 - Projet Innovant : 1000 et 15 000)*

#### – Tutoriels Vidéos :

Si vous n'avez jamais déposé de dossier de subvention sur Compte Asso, visionner les tutoriels vidéo disponibles sur le site associations.gouv.fr : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

#### – Réunions d'information :

Vous avez pris connaissance de l'organisation de réunions d'information et de formation sur le dépôt de dossier FDVA organisées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES05)

Choisir le type de dossier que vous allez déposer : **fonctionnement** et/ou **projet innovant**

Il est fortement recommandé de joindre le projet associatif (ou programme d'activité) à votre demande de subvention pour permettre au service instructeur de mieux apprécier votre dossier de subvention.

**Une fois la check-list remplie, vous pouvez déposer votre demande de subvention depuis votre espace « Compte Asso ».**